

Dans le dernier numéro des *Guêpes*, M. Alphonse Karr écrit ceci :

« La plupart des administrations et des municipalités vont assez mal pour le moment, et la cause n'en est pas difficile à trouver — presque partout l'inexpérience, l'incapacité, les conflits, le désaccord entravent la marche des affaires ou viennent leur faire prendre des directions absurdes ou funestes.

« Cela tient — sans contredit — à l'initiation et à la sottise qui président au choix des administrateurs, des maires et des conseillers municipaux. »

Le suffrage, dit universel, est, entre les mains du peuple français, comme un couteau entre les mains d'un enfant, qui commencera à s'en servir pour se couper les doigts longtemps avant de s'aviser de couper son pain.

LETTRÉ DE PARIS

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*.)

Paris, 25 janvier.

La grande explosion de hausse qui s'est produite aujourd'hui à la Bourse, a été motivée par la marche des délibérations au sein de la Commission des Trente; elle ne se montre pas, jusqu'à ce jour, très-exigeante, et M. Thiers ne semble pas avoir de grands efforts à faire pour se montrer satisfait. Cet accord réjouit notre monde financier. Si la Commission, en faisant une constitution Rivet, revue et corrigée, parvient à détacher M. Thiers de la gauche et à le replacer à la tête de la majorité conservatrice, l'œuvre pourra porter peut-être quelques fruits. Mais il faut attendre le résultat.

Depuis 80 et tant d'années que la France est en révolution, je ne crois pas qu'elle ait vu un spectacle aussi bizarre et plus lamentable que celui d'un chef de gouvernement issu et dépendant d'une majorité monarchique et conservatrice qui s'est lié secrètement à une fraction d'anarchie, et, pendant 18 mois, travaille obstinément à trahir les intérêts, à tromper la volonté du parti qui l'a investi de sa confiance. Si M. Thiers était un grand caractère, s'il était autre chose qu'un homme de beaucoup d'esprit, mais léger, changeant et sans principes politiques, il n'y aurait pas d'assez gros mots pour qualifier une pareille conduite. C'est le malheur de notre temps et la mesure de nos abaissements que M. Thiers se soit trouvé le seul homme d'État auquel, dans ses horribles infortunes, la France ait pu recourir au lendemain du désastre de 1870.

On a dit à satiété, depuis 50 ans, qu'un pays n'a que le gouvernement qu'il mérite. Nous avons mérité, après les farces de M. Gambetta, d'être gouvernés par M. Thiers. Il nous menait, en

portant au ministère de la justice sur l'exercice 1872, un crédit supplémentaire de 10.650 fr. pour le paiement des traitements des divers juges-de-peace des départements cédés à l'Allemagne.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture du budget de la Légion d'honneur (exercice 1872) d'un crédit supplémentaire de 10.000 fr.

M. d'Abville combat le projet. M. Bardoux, rapporteur, entreprend de justifier ce surcroît de dépenses. Sont adoptés les deux articles du projet. L'ensemble du projet est adopté par 366 voix contre 112.

Est voté sans débat la prise en considération de la proposition de MM. Sauvage et Grivart, ayant pour objet de rendre les navires susceptibles d'hypothèques.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi concernant les listes et objets recommandés, valeurs cotées. Les articles et l'ensemble du projet sont adoptés sans débat. L'ordre du jour appelle la discussion du projet électoral de M. de Castellane.

M. de Castellane estime que le moment est venu d'étudier les questions qui se rattachent au suffrage universel et de savoir si les conditions existantes doivent être maintenues ou modifiées, l'orateur avec plusieurs de ses collègues a voulu apporter la pierre à l'édifice.

M. de Castellane demande donc que sa proposition soit renvoyée à la commission électorale. M. Tolain était dans l'intention de combattre la proposition, mais devant la demande de renvoi à la commission, l'orateur n'insiste pas.

L'Assemblée consultée, vote la prise en considération et le renvoi de la proposition Castellane à la commission électorale.

M. René Brice demande à interpellier le ministre de la guerre sur la circulaire du 9 janvier. L'interpellation aura lieu samedi prochain. Lundi suite de l'ordre du jour. La séance est levée à 4 heures 50.

NOUVELLES DE BELGIQUE ET DE LA FRONTIÈRE

La loi nouvelle sur la chasse votée par la Chambre des représentants, est d'une grande sévérité :

- 1° Qui aura chassé la nuit sera puni :
1° D'une amende de cinquante francs pour fait de chasse.
2° De cent francs pour chasse pendant la nuit.
3° De trente francs pour port d'armes.
- Est-il question de bricoles, l'amende de cinquante francs est doublée.
Nombre d'individus qui tomberont sous le coup de lois sur la chasse seront littéralement ruinés.

Un crime horrible a été commis à Péruwelz. Un homme de 27 ans, appartenant, dit-on, à une famille tournaise, a été trouvé assassiné dans son lit. On lui avait tranché le cou à l'aide d'un rasoir.

De graves soupçons pèsent sur sa femme, que la gendarmerie a préventivement arrêtée. Elle est arrivée hier à Tournai par le train de 7 heures du soir et on l'a écrouée à la prison cellulaire.

Cette femme n'est âgée que de 21 ans, et son mariage avec la victime ne date que de 7 mois.

La victime se nomme Charles Descendre. Il était contre-maître dans une fonderie, à Péruwelz.

On écrit de Laplaigne :

Laplaigne est sans contredit le village le plus éprouvé des environs. Pour la deuxième fois, notre commune est ravagée par le terrible fléau de l'inondation.

Après les pluies abondantes du dimanche, 19, les braves habitants de Laplaigne se précipitèrent en foule pour refaire les digues presque toutes rompues, et, grâce au courage des ouvriers, le péril a pu être conjuré.

Au centre du village, toute communication est interrompue, et c'est avec peine si l'on peut encore gagner l'église.

Quel triste spectacle que de voir des vieillards dans l'eau jusqu'aux genoux pour sauver leurs bestiaux ou quelques objets précieux! De braves habitants étaient occupés à construire des digues le long des chemins afin de se préserver du terrible élément.

Après la première inondation, on espérait récolter sur les terres qui avaient été submergées, mais maintenant notre espérance est à peu près évanouie.

De grandes pertes ont été faites par la fabrique, et les actionnaires sont tous de Laplaigne.

Nous espérons que vos charitables lecteurs n'oublieront ni dans leurs prières ni dans leurs aumônes, notre malheureux village.

ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

Le Conseil général du Nord, ainsi qu'on s'y attendait du reste dans le public, se réunira extraordinairement le lundi 3 février prochain, pour discuter la question du chemin de fer du Nord-Est.

Les travaux d'appropriation des tribunes, réclamés à la dernière session par la presse locale, ont été exécutés. Toutes les tribunes sont agrandies de manière à faciliter non-seulement la vue de la salle des séances, mais encore l'audition des débats qui, sur l'objet en question, ne peuvent manquer d'avoir un grand intérêt. (*Mémorial de Lille*.)

La première session des Conseils municipaux du département s'ouvrira du 6 au 12 février prochain et sera close le dixième jour après celui de son ouverture, conformément aux prescriptions de la loi.

Mardi prochain, le 26, à Saint-Jean-Chrysostôme, une messe sera célébrée à 8 heures, en l'église Saint-Martin, à l'intention de l'œuvre des Ecoles d'Orient.

Le soir, à cinq heures, il y aura salut avec instruction par M. l'abbé Dauphin, chanoine de Saint-Denis, vicaire-général d'Alger, directeur général de l'œuvre.

L'œuvre des écoles d'Orient date de 1860, époque de l'expédition du Liban; elle fut fondée, à Roubaix, par M. Pierre Motte, en 1863. Elle s'occupe de pourvoir aux besoins des écoles dirigées par des religieux ou des sœurs françaises dans tout le littoral de la Méditerranée elle soutient les Bulgares, et vient en aide aux orphelinats d'Algérie. Elle a à sa tête un comité supérieur composé des hommes les plus éminents par leur position et leur connaissance de l'Orient. Elle fait par l'enseignement et l'éducation des jeunes générations ce que nous ne pouvons plus faire par nos armes, soutenir l'honneur des Français dans l'Orient; aussi a-t-elle pour devise ce cri antique des Croisés: *Dieu le veut!*

Le rôle des assises qui s'ouvrent à Douai, le 3 février, sous la présidence de M. le conseiller Sauvage, sera très-

chargé. Indépendamment de l'affaire du jardin de la Citadelle, qui ne prendra pas moins d'une semaine puisqu'il y a plus de cent témoins à charge à entendre, sans parler de ceux à décharge, il y a un grand nombre d'affaires relativement importantes. Cette session durera plus de trois semaines.

Cependant il se pourrait, pour ne pas tenir les jurés aussi longtemps, qu'on fit une session extraordinaire en mars, car plusieurs affaires graves, dont l'instruction vient d'être terminée, par exemple celles de la tentative d'assassinat commises par les frères Delannoy sur deux gendarmes de Marchiennes, et de l'assassinat d'Henri... (le nom est coupé)

L'assemblée s'était formée autour d'une femme jeune et belle, tombée en syncope. Parmi les personnes présentes, se trouvait un monsieur assez bien mis qui, prétendant que la malheureuse mourait de faim, s'empressa de faire une collecte en sa faveur.

Il eut soin, pour exciter la charité des spectateurs, de placer une pièce de cent sous dans son chapeau.

La quête finie, le monsieur en mit le produit dans sa poche et... s'en alla, sans que personne songeât à lui dire un mot. Quand les spectateurs furent revenus de leur stupéfaction, le quidam était déjà loin.

Transportée dans un cabaret voisin, la femme y a reçu les soins que nécessitait son triste état. C'est une Napolitaine que son mari, voyageur de commerce, a abandonnée à Tourcoing, la semaine dernière. Nous apprenons que des personnes charitables se sont cotisées afin de lui fournir l'argent nécessaire pour retourner en Italie. Elle appartient, dit-elle, à une famille de commerçants de Naples.

C'était dimanche dernier, sur la Grande-Place. Un dentiste ambulancier chomait sur sa voiture, et, malgré sa musique personnelle se décidait à se faire opérer. Impatiente de pérorer gratis, il se résigna à lancer une forte annonce :

« Voyons, dit-il, je donne dix francs à celui qui, le premier, montera se faire arracher une dent. Dix francs, vous entendez, messieurs et dames! dix francs! une pièce de dix francs! tenez, là voilà! »

Alléché par l'appât, un gros campagnard sort aussitôt des rangs : « Voyez, monsieur, c'est dans le fond, à droite,